

PORTELANCE

Revue de l'Association des Pompiers et Pompières de Montréal



**Notre famille
protégeant la vôtre**

**Vol. 44 - N° 1
Printemps - Été 2024**

Portelance



Sommaire

Mot du président	2	Bonne saison estivale!	11	Il y a 50 ans... ..	42
Mot du vice-président	4	D'un événement à un trouble de stress post-traumatique (TSPT)	12	Chaque personne a une âme et un cœur	43
Mot du secrétaire	5	Promotions	25	Bienvenue dans la grande famille de l'Association des Pompiers et Pompières de Montréal	44
Bonification au Régime de rentes du Québec (RRQ)	6	Calendrier des activités du comité social	27	Les délais de réclamation en vertu de la <i>Loi sur les accidents du travail et des maladies professionnelles</i> ...	46
Avancer en vue d'atteindre nos objectifs législatifs fédéraux en nous exprimant d'une même voix claire	8	Nos retraités	28	In memoriam	50
La solidarité – avez-vous l'esprit syndical ou non?	9	Le Fonds de bienfaisance des pompiers de Montréal (FBPM)	39	Index des annonceurs	34
Classement des sorties de véhicules 2023	10	Parlons des uniformes	40		

Message de l'éditeur

C'est avec un immense plaisir que l'Association des Pompiers et Pompières de Montréal inc. vous présente l'édition Printemps-Été 2024 de la revue *Portelance*.

Vous trouverez dans cette édition des articles variés en lien avec l'univers pompier. Nous espérons que les informations contenues dans ces articles sauront vous informer et vous divertir.

En mon nom et au nom de tous nos collaborateurs, je tiens à remercier nos annonceurs de permettre la distribution gratuite de cette revue syndicale qui est publiée semi-annuellement. La revue *Portelance* est distribuée à tous les pompiers et pompières actifs, retraités ainsi qu'aux veuves et veufs. Elle est aussi accessible sur le site Web de l'Association.

Nous vous prions de nous faire part de vos remarques ou suggestions à info@adpm.qc.ca. Soyez assurés que celles-ci seront analysées avec tout le soin requis.

Je vous invite à nous suivre sur nos différentes plateformes et médias sociaux et à consulter notre site Web afin de demeurer informés de nos activités.

Bonne lecture!

Chris Ross
cross@adpm.qc.ca



ASSOCIATION DES POMPIERS ET POMPIÈRES DE MONTRÉAL INC.

2655, place Chassé
Montréal (Québec) H1Y 2C3

Tél. : 514 527-9691
Télééc. : 514 527-8119
Courriel : info@adpm.qc.ca

www.adpm.qc.ca
@ApmPompiersMtl
@pompiersmontreal
Association des Pompiers de Montréal

Heures d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h



version numérique
Disponible!



1591, rue Principale, bureau 201
Sainte-Julie QC J3E 1W6
Tél. : 1 855 908-2626

Directrice générale
Stéphanie Chicoine, adm. a.
Directeur des ventes
André Labonté

Directrice – Infographie
Nancy Bossé

Directrice – Relation et service client
Nancy Thibeault

Dépôt légal – Bibliothèque
et Archives nationales
du Québec, 2024

Mot du président



Par Chris Ross, président

Contestations juridiques de la loi 15

Le 11 avril 2024, la Cour suprême du Canada a refusé d'entendre les différents appels liés à la contestation de la loi 15. Les deux demandes ont été rejetées par la Cour et, comme le veut la pratique, cette décision n'a pas à être motivée.

Nous nous battons depuis près de 10 ans pour la défense des droits de l'ensemble des retraités touchés par cette loi. Il est donc important de souligner la victoire pour certains retraités ayant déjà pris leur retraite au moment de l'entrée en vigueur de la loi en 2014. Cependant, cette décision va créer deux classes de retraités, de sorte que la victoire n'est que partielle.

Aujourd'hui, de nombreux membres embauchés après l'adoption de la loi ne connaissent peut-être pas toute l'histoire de cette bataille, c'est pourquoi j'ai pensé qu'il était pertinent de revoir certains des points clés.

Les contestations juridiques principales de la loi 15 portaient sur deux arguments principaux :

Violation des droits acquis : Les syndicats et les groupes de retraités soutenaient que le projet de loi violait les droits acquis en vertu des conventions collectives. Cela a été particulièrement mis en évidence en ce qui concerne la capacité des municipalités de suspendre l'indexation des pensions pour les retraités.

Violation de la liberté d'association : On a soutenu que la loi 15 minait le droit des travailleurs actifs de négocier leurs prestations de retraite par la négociation collective, en particulier pour les conditions postérieures au 31 décembre 2013.

Décisions judiciaires clés

Cour supérieure du Québec (2020) : Le tribunal a rendu un verdict mitigé.

Justifié pour les membres actifs : La Cour a estimé que les dispositions de la loi 15 étaient légitimes pour remédier au sous-financement et assurer la viabilité des régimes, l'emportant sur certains droits de négociation collective des membres actifs.

Inconstitutionnel pour les retraités : La Cour a invalidé la capacité des municipalités de suspendre l'indexation des pensions, arguant que les retraités avaient droit aux prestations qu'ils avaient acquises grâce à leurs cotisations pendant leur travail.

Cour d'appel du Québec (2023) : Cette cour a largement confirmé la décision de la Cour supérieure. Elle a reconnu qu'il y avait eu une atteinte limitée aux droits des membres actifs, mais l'a jugée justifiée en raison de l'intérêt public à assurer la viabilité des régimes de retraite.



Cour suprême du Canada (2024) : La Cour suprême a refusé d'entendre les appels, confirmant ainsi les décisions de la Cour supérieure et de la Cour d'appel comme étant définitives.

Précisions sur la décision d'inconstitutionnalité

La partie inconstitutionnelle du projet de loi 15 concernait spécifiquement les retraités.

Les tribunaux ont conclu :

Prestations de retraite comme droits acquis : Les droits de pension, y compris l'indexation comme élément central, acquis pendant les années de travail d'une personne, étaient considérés comme des droits acquis protégés contre les modifications unilatérales.

Pas d'objectif légitime : Les tribunaux ont estimé que la modification unilatérale des dispositions d'indexation pour les retraités n'était pas justifiée par un intérêt public suffisamment pressant pour l'emporter sur ces droits. Contrairement à la situation des travailleurs actifs, où la nécessité de la viabilité à long terme des régimes de retraite primait, cette justification ne valait pas pour les personnes déjà retraitées.

Impact disproportionné : La suspension de l'indexation a été considérée comme un moyen disproportionné de remédier à tout fardeau financier des municipalités, en particulier pour les retraités qui comptent sur leur revenu de pension fixe.



Résultat

Les conséquences juridiques finales des contestations du projet de loi 15 peuvent se résumer comme suit :

Pour les travailleurs actifs : Les municipalités ont le pouvoir d'apporter les modifications exigées par la loi 15 en matière de partage des coûts, de déficits et de création de fonds de stabilisation, car elles ont une incidence sur les travailleurs actifs et la viabilité future des régimes.

Protection des retraités : Les municipalités ne peuvent suspendre unilatéralement l'indexation des pensions des retraités. Les conditions de travail qu'ils avaient restent en vigueur.

Il y aura des étapes ultérieures en lien avec l'indemnisation des retraités au sens de la loi 15 (les participants qui ont commencé à percevoir une rente de retraite ou qui en ont fait la demande à l'administrateur du régime entre le 1^{er} janvier et le 12 juin 2014 sont considérés comme des retraités au 31 décembre 2013).

En ce qui a trait aux retraités ayant pris leur retraite après le 31 décembre 2013, le maintien de la décision de l'honorable juge Moulin de la Cour supérieure du Québec et de celle de la Cour d'appel du Québec a pour effet, entre autres, qu'aucune indexation automatique de la rente à la retraite ne peut leur être accordée. Toutefois, une indexation ponctuelle de la rente peut être prévue lorsqu'un excédent est constaté dans une évaluation actuarielle postérieure à celle du 31 décembre 2013.

Il est important de souligner que la décision aura un impact différent sur nos membres retraités selon le régime de retraite auquel ils appartenaient. Malheureusement, pour ceux qui sont ex-SIM, un retour de l'indexation n'aura probablement aucun impact puisque la formule d'indexation ne prévoyait pas d'indexation et il comprenait une clause selon laquelle l'indexation négative n'était pas appliquée, mais accumulée.

Je vous tiens au courant des étapes ultérieures en lien avec l'indemnisation des retraités au sens de la loi 15.

Cadre national de lutte contre le cancer chez les pompiers (C-224)

L'adoption du projet de loi C-224, en juin 2023, de la députée libérale Sherry Romanado a lancé un cadre national pour lutter contre le cancer chez les pompiers au Canada.

Les travaux visant à élaborer ce cadre sont en cours, avec la participation de l'Association internationale des pompiers - International Association of Fire Fighters (AIP-IAFF) ainsi que de votre association en tant que partie prenante clé.

À la suite de l'adoption du projet de loi C-224, nous avons assisté à un atelier de deux jours sur le cancer adressé aux pompiers, les 26 et 27 octobre 2023 à Ottawa, au cours duquel des experts de toute l'Amérique du Nord ont partagé leurs recherches et leurs meilleures pratiques en matière de réduction de l'exposition. L'atelier, organisé conjointement avec Santé Canada et coorganisé par l'AIP-IAFF, a réuni plus de 100 intervenants en personne et virtuellement.

Le ministre de la Santé Mark Holland et la députée libérale et secrétaire parlementaire de la ministre de la Protection civile Sherry Romanado, qui a présenté le projet de loi C-224 en janvier 2022, étaient présents et ont parlé aux participants. Un rapport et d'autres initiatives qui soutiendront l'élaboration d'un cadre national pour lutter contre le cancer professionnel chez les pompiers découleront de cet atelier.

Le projet de loi C-224 a également proclamé le mois de janvier « Mois de la sensibilisation au cancer chez les pompiers » au Canada. L'AIP-IAFF a marqué la première célébration officielle en janvier 2024 avec une campagne complète sur les réseaux sociaux comprenant des publications quotidiennes couvrant un large éventail de sujets liés au cancer professionnel.

C'est un gain important, non seulement pour la santé et la sécurité de nos membres, mais aussi pour celles des pompiers de tout le pays et constitue un excellent exemple des avantages de la collaboration au sein de l'AIP-IAFF.

Refonte de la structure de l'Association

Je veux prendre un moment pour remercier tous ceux et toutes celles qui ont participé au récent référendum sur la réorganisation de l'Association et la façon dont nous fournissons les services. Je reste convaincu que c'est la bonne direction pour avoir la garantie de continuer à pouvoir offrir le niveau de services auquel vous vous attendez et qui sera requis à l'avenir.

Je vous souhaite une bonne saison estivale!

Mot du vice-président



Par Simon Lalanne Camirand,
vice-président

Bonjour,

C'est avec plaisir que je me présente pour ceux et celles qui ne me connaissent pas encore. Je suis votre nouveau vice-président, élu à l'automne dernier. C'est un tout nouveau défi pour moi. Durant mes quatre dernières années au syndicat, j'ai principalement œuvré au sein du comité de griefs. Le domaine de la santé et de la sécurité représente un nouveau chapitre de ma carrière syndicale.

Après seulement quelques mois en fonction, je réalise combien le travail accompli par l'Association est important, surtout dans la gestion des dossiers CNESST / TAT (Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail / Tribunal administratif du travail). Nous gérons en continu près de 300 dossiers pour soutenir nos membres, que ce soit dans la gestion ou la contestation de leur dossier.

L'accompagnement des membres dans le processus de reconnaissance des maladies professionnelles ou dans la contestation de leur dossier CNESST est le service le plus utilisé par nos membres. Bien que ce soit un service clés en main, dès que le mandat est octroyé, le membre doit tout de même entreprendre certaines actions pour assurer la continuité de son dossier. Initialement, il est important de savoir que les communications de la CNESST ou du Tribunal administratif du travail sont envoyées uniquement au travailleur et à l'employeur. Même en étant mandataire, l'Association des Pompiers et Pompières de Montréal ne reçoit pas toujours ces communications. Les problématiques que nous rencontrons sont souvent liées à un dépassement de délai ou à une demande de révision non complétée, car l'Association n'avait pas reçu l'information du membre. Il est donc primordial que les membres transmettent à l'Association toute information ou communication relative à leur dossier.

La CNESST doit communiquer par courrier tout changement au dossier, ce qui signifie qu'un membre peut recevoir plusieurs courriers sans savoir exactement quoi faire. Le meilleur conseil que je peux donner est de faire parvenir chaque communication reçue à notre bureau. Nous prendrons le dossier en charge et vous guiderons dans le processus.

Il est également important de noter qu'il y a différentes étapes dans le processus d'un dossier CNESST : la recevabilité du dossier, la division de la révision administrative et, par la suite, le Tribunal administratif du travail. Pour chaque étape, des délais de réponse très courts sont requis : 10 jours, 30 jours ou 45 jours, selon l'étape concernée. Il est donc crucial de faire parvenir les communications à l'Association le plus rapidement possible pour éviter tout problème de dépassement de délai. La plupart des problématiques que nous rencontrons sont liées à un manquement dans les communications.

Nous sommes ici pour aider les membres, donc n'hésitez pas à communiquer avec l'Association si vous avez des doutes ou des questions. Je vous remercie de votre confiance. Ma porte est toujours ouverte pour toutes vos questions.

Cordialement,



CHANGEMENT D'ADRESSE

L'Association possède sa propre base de données des membres et fonctionne indépendamment de celle de l'employeur ou de tout autre organisme. Il est donc important de nous informer de votre nouvelle adresse afin que nous puissions vous acheminer votre courrier.

Pour vous désabonner de la revue *Portelance* ou recevoir l'édition en format électronique, veuillez nous contacter aux coordonnées suivantes :

Téléphone : 514 527-9691
Courriel : info@adpm.qc.ca

Photo : Eric Bilodeau

Mot du secrétaire



Par Sébastien Massé,
secrétaire

Bonjour chères et chers membres,

Je voulais profiter de cette tribune pour vous saluer en tant que nouveau secrétaire de votre association depuis le 20 décembre 2023. Un choix qui n'a pas été facile, car je savais que je devrais mettre de côté un travail sur le terrain que j'aime et également mes confrères de l'équipe, le 42-3, mais je suis heureux et très fier de pouvoir représenter les pompiers de Montréal au sein de votre exécutif syndical. J'arrive en place avec l'implantation d'une nouvelle structure, une convention collective qui vient à échéance et plusieurs dossiers d'arbitrage qui se présentent à l'horizon. Je veux également apporter mes couleurs avec de nouvelles méthodes de travail et une approche différente dans les comités dont j'ai la responsabilité, sans rien négliger des priorités qui m'incombent afin d'assimiler mes fonctions et de bien accomplir les objectifs de l'organisation. Ainsi, plusieurs gros défis se présentent à l'horizon, et je suis déterminé à les relever, car je sais que j'ai une bonne équipe qui m'entoure. Une organisation syndicale relève sans cesse des défis, car son rôle est d'aller chercher les meilleures conditions de travail possible, d'obtenir le meilleur soutien pour ses membres et de les défendre sous plusieurs formes. Après bientôt 10 ans dans l'organisation, je me sens prêt à remplir ce nouveau rôle qui amène plusieurs défis et je m'engage à donner le meilleur service possible.



Je tiens à remercier Luc Boisvert pour toutes ces années données à l'organisation et pour son aide dans la transition du poste de secrétaire ainsi que Richard Lafortune qui a lui aussi donné bien des années pour les pompiers de Montréal. Enfin, merci à tous ceux et toutes celles avec qui j'ai eu la chance de travailler depuis toutes ces années, avec qui j'ai partagé d'innombrables débats, des victoires et des défaites qui, je crois, m'ont rendu meilleur.

Je suis prêt à vous servir comme secrétaire et ma porte est ouverte pour vous écouter et vous aider.

Syndicalement!



Photo : Éric Bilodeau

Bonification au Régime de rentes du Québec (RRQ)



Par Marc-André Gosselin,
trésorier

Je tiens à faire un retour sur une modification législative faite en 2019 et qui est venue substantiellement modifier le Régime de rentes du Québec. La dernière mesure prenant effet au 1^{er} janvier 2024.

Le projet de loi 149 (PL149) est venu ajouter un volet supplémentaire au régime de base, lequel permet d'accumuler depuis 2019 un remplacement de revenu plus élevé avec une cible à 33,3 % à long terme (voir l'exemple numérique au Tableau 2). C'est pourquoi votre cotisation au RRQ est passé de 4 038,40 \$ en 2023 à 4 348 \$ en 2024. Je vous explique ci-bas pourquoi c'est une bonne chose.

Le tableau suivant illustre les principales caractéristiques du régime de base et du nouveau régime supplémentaire.

Tableau 1

	Régime de base	Régime supplémentaire	
		Volet 1	Volet 2
Entrée en vigueur	1 ^{er} janvier 1966	1 ^{er} janvier 2019	1 ^{er} janvier 2024
Gains assujettis à cotisation	3 500 \$ jusqu'au MGA ¹	3 500 \$ jusqu'au MGA	Gains en excédent du MGA jusqu'à concurrence de 114 % du MGA
Taux de cotisation	10,8 %	2,0 % (Hausse progressive de 2019 à 2023)	8,0 %
Taux de remplacement du revenu	25 % de la moyenne des gains admissibles	8,33 % de la moyenne des 40 gains annuels admissibles les plus élevés ²	33,3 % de la moyenne des 40 gains annuels admissibles les plus élevés

¹ MGA : maximum des gains admissibles

² Un rajustement est appliqué aux gains admissibles pendant les années de transition pour tenir compte du fait que le taux de cotisation de ces années est inférieur au taux cible à terme de 2 %

Il faut comprendre que les modifications valent pour les années cotisées, donc les personnes qui verront le plein effet de ces modifications sont celles qui commencent à cotiser en 2024. Pour tous les autres, nous aurons les modifications pour chaque année où nous avons cotisé.

Ainsi, le Tableau 1 nous indique que depuis 2019, de façon progressive jusqu'en 2023, le RRQ, à la retraite, viendra combler 33 % du MGA (maximum des gains admissibles) au lieu de 25 % et qu'à partir de 2024, le MGA sera rehaussé avec le MSGA (maximum supplémentaire des gains admissibles) pour un montant de 73 200 \$ en 2024.



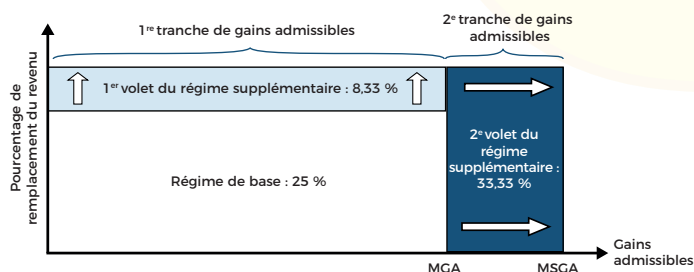
Photo : Eric Bilodeau



Prestations

L'illustration suivante, présentée dans le *Rapport actuariel modifiant l'Évaluation actuarielle du Régime de rentes du Québec au 31 décembre 2015*, montre le taux de remplacement du revenu visé par la rente de retraite du RRQ à la suite de l'instauration du régime supplémentaire prévu par le projet de loi.

Illustration 1



Le tableau suivant illustre l'effet progressif du régime supplémentaire. En effet, les participants du RRQ débutent l'accumulation de crédit supplémentaire uniquement en 2019.

Tableau 2

Date de retraite	Régime de base	Régime supplémentaire		Rente RRQ totale	% remplacement de revenu
		Volet 1	Volet 2		
1 ^{er} janvier 2024	16 015 \$	360 \$	0 \$	16 375 \$	22,4 %
1 ^{er} janvier 2029	16 015 \$	1 027 \$	334 \$	17 377 \$	23,8 %
1 ^{er} janvier 2034	16 015 \$	1 694 \$	706 \$	18 415 \$	25,2 %
1 ^{er} janvier 2039	16 015 \$	2 361 \$	1 078 \$	19 454 \$	26,6 %
1 ^{er} janvier 2044	16 015 \$	3 028 \$	1 449 \$	20 493 \$	28,1 %
1 ^{er} janvier 2049	16 015 \$	3 695 \$	1 821 \$	21 531 \$	29,5 %
1 ^{er} janvier 2054	16 015 \$	4 362 \$	2 193 \$	22 570 \$	30,9 %
1 ^{er} janvier 2059	16 015 \$	5 029 \$	2 564 \$	23 609 \$	32,3 %
1 ^{er} janvier 2064	16 015 \$	5 336 \$	2 936 \$	24 287 \$	33,3 %

Tous les montants affichés sont en dollars d'aujourd'hui, c'est-à-dire que la personne qui prendra sa retraite en 2064 aura un bien plus gros montant que 24 287 \$, mais ce montant représente ce qu'un retraité toucherait aujourd'hui si le régime supplémentaire avait été implanté il y a 30 ans. On parle donc d'une majoration de 51,6 % du régime.

De plus, le régime du RRQ est un régime pleinement indexé qui a généré des indexations de 4,4 % en 2024, 6,5 % en 2023 et 2,7 % en 2022.

C'est donc dire que oui, encore une fois, nous payons plus cher, mais pour ce qui est du RRQ, cela revient à en mettre un peu plus de côté pour la retraite!

Syndicalement vôtre.

* information prise dans le texte vient de la lettre de SAI <https://saiinc.ca/publications/nouvelles/projet-de-loi-bonifiant-le-regime-de-rentes-du-quebec-et-modifiant-diverses>

Avancer en vue d'atteindre nos objectifs législatifs fédéraux en nous exprimant d'une même voix claire



Par Edward A. Kelly,
président général de l'AIP

Des nombreux services fournis à nos affiliés canadiens, notre programme législatif fédéral est l'un des plus importants. À mesure que progresse la satisfaction aux revendications prioritaires que nous présentons au nom des pompiers et pompières professionnels du Canada, je suis fier de dire que nous continuons à être extrêmement efficaces sur la scène fédérale.

Une des raisons pour lesquelles notre lobbying annuel auprès du gouvernement du Canada est si efficace – et respecté – est qu'il est mené par nos pompiers et pompières. Nous n'engageons pas des entreprises de *lobbying* pour qu'elles parlent en notre nom : nous envoyons nos membres rencontrer députés et sénateurs pour discuter de nos besoins législatifs. Après tout, personne ne peut lutter pour nous aussi bien que nous-mêmes.

Cette formule a permis de remporter d'innombrables victoires législatives fédérales pour nos membres canadiens, y compris une réforme des pensions, des modifications du *Code criminel*, le financement de notre programme de formation sur les matières dangereuses, des initiatives en santé mentale et le Programme de subvention commémoratif pour les premiers répondants, qui a apporté 107,4 millions de dollars aux familles de membres décédés de l'AIP au Canada depuis 2018.

Une autre raison pour laquelle notre *lobbying* fédéral est efficace est que nous faisons pression sur les hommes et femmes politiques d'une même voix claire. Des pompiers et pompières de toutes les provinces tiennent des réunions avec des députés et des sénateurs de toutes les provinces – y compris le Québec.



Sur la photo, à gauche, le président de l'AIP, M. Edward A. Kelly; au centre, M^{me} Sherry Romanado et à sa droite, son conjoint, M. Chris Morgan

Pendant notre 31^e Conférence législative canadienne tenue à Ottawa du 14 au 16 avril 2024, il a été formidable de voir de nouveau une délégation de la section locale 125 de l'Association des Pompiers et Pompières de Montréal, y compris son président Chris Ross et des membres de son exécutif, qui ont tenu des réunions avec six députés de quatre partis politiques différents et un sénateur.

Au cours de ces réunions, nos délégués de Montréal ont abordé trois revendications législatives fédérales très importantes dont la satisfaction favoriserait la sécurité des pompiers et pompières et du public : décourager la violence à l'égard des pompiers et pompières dans l'exercice de leurs fonctions, retirer les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (SPFA) toxiques de la tenue de protection des pompiers et pompières et des mousses extinctrices, et renforcer la réglementation de la lutte contre les incendies dans les aéroports canadiens. La satisfaction à ces revendications serait utile à nos membres de Montréal et à nos 29 500 membres dans l'ensemble du Canada.

L'équipe de la section locale 125 a rencontré des députés, dont Sherry Romanado, qui s'est révélée être une alliée comme l'AIP en a rarement vu au Canada ou aux États-Unis. Son projet de loi d'initiative parlementaire C-224, qui est entré en vigueur il y a un an, prévoit l'établissement d'un cadre national de lutte contre le cancer professionnel chez les pompiers et pompières que l'AIP est en train de poser de concert avec Santé Canada.

La députée Romanado, dont le père et le mari ont été des pompiers, agissait de bon cœur en pensant à nous et à nos besoins quand elle a déposé son projet de loi. C'est pour cela que le conseil exécutif de l'AIP a voté unanimement l'année dernière pour lui décerner la rare distinction de membre honoraire de l'AIP. Cette décision a elle aussi été prise de bon cœur.

Puisque le jour de son anniversaire tombait pendant la semaine de notre conférence, nous n'avons pas pu nous empêcher de lui faire la surprise de lui offrir un gâteau et un « joyeux anniversaire » entonné par 162 dirigeants locaux et provinciaux des différentes parties du Canada ainsi que par vos cadres supérieurs du Canada et des États-Unis, dont moi-même.

Notre formule d'action politique est efficace grâce à nos efforts acharnés d'établissement de relations avec les hommes et les femmes politiques et à notre capacité à indiquer clairement nos besoins de pompiers et pompières professionnels. La tenue de réunions entre les pompiers de Montréal et les hommes et les femmes politiques du Québec est un facteur crucial de notre succès. Je suis reconnaissant au président Ross et à l'exécutif de votre section locale de l'excellent travail qu'ils ont accompli sur la colline Parlementaire pour faire avancer nos priorités législatives.

Nous pouvons en accomplir beaucoup plus si nous nous unissons en tant que pompiers et pompières professionnels et que nous nous prononçons d'une même voix claire qui résonne dans toutes les provinces et les territoires du Canada.

Soyez vous. Soyez forts. Soyez pompiers.

La solidarité - avez-vous l'esprit syndical ou non?



Par Frank V. Lima,
Secrétaire-trésorier
général de l'AIP

Dans le mouvement syndical, nous employons souvent le mot « solidarité », mais prenons-nous le temps de nous demander ce qu'il signifie pour les membres des syndicats? Les pompiers et pompières connaissent la solidarité au travail - bien qu'ils l'appellent camaraderie. La vraie solidarité syndicale déborde du cadre de la caserne. Elle consiste à aider tous les travailleurs et travailleuses et à appuyer les efforts qu'ils font pour obtenir de meilleures conditions de travail, un salaire équitable et une retraite dans la dignité. Cela exige souvent de prêter main-forte à d'autres groupes syndicaux - pour défendre les travailleurs et travailleuses, cela veut dire prendre toute mesure qui peut avoir un impact. Tout revient à une question simple : avez-vous l'esprit syndical ou non?

C'est une question que doivent se poser tous les pompiers et pompières de Montréal et non seulement le président Ross ou le conseil exécutif de la section locale 125. Nous savons que sur les lieux d'incendie, nous sommes plus forts et nous en accomplissons davantage si nous concourons à l'atteinte d'un but commun. Il en va de même de notre travail syndical; il faut la participation de tous, les nouveaux pompiers comme les vétérans, les dirigeants élus et les membres, pour bien accomplir la tâche. Le succès de notre syndicat nécessite que chacun et chacune d'entre nous s'implique le plus possible.

C'est sur la scène politique que notre syndicat a l'impact le plus notable. Bien que son action politique ne soit pas toujours populaire parce qu'il est un syndicat du secteur public, toutes les décisions prises au sujet

de nos emplois le sont par des dirigeants élus ou des personnes qu'ils nomment à des postes décisionnels importants et elles influencent tous les éléments de notre activité.

L'établissement de relations est un facteur crucial de l'assurance d'une forte présence politique. Traditionnellement, les libéraux sont ceux qui appuient notre cause et l'ensemble du mouvement syndical. Il nous serait facile, en tant que pompiers et pompières, de tout simplement appuyer l'élection de ceux-ci et de faire fi des partis qui ont été moins favorables à nos causes dans le passé. Cependant, cela serait faire preuve de myopie. Nous devons appuyer les candidates et candidats politiques qui nous sont favorables et qui défendent des causes propres à l'amélioration de la vie des pompiers et pompières. Il s'ensuit que, par exemple, quand un membre du Bloc Québécois ou du Parti conservateur aide à faire avancer un dossier des pompiers et pompières, nous devrions le récompenser en l'épaulant. D'autre part, si un libéral s'oppose à nous, nous devrions le traiter plus durement que le membre du Bloc Québécois ou du Parti conservateur qui vote contre nous. Nous nous attendons à ce que les membres de ces partis le fassent, mais les libéraux devraient défendre les causes qui nous importent et, s'ils ne le font pas, nous ne devrions pas le tolérer sur le plan politique. Pour tout dire, le parti politique n'importe pas - ce qui importe, ce sont les antécédents de la candidate ou du candidat et sa position actuelle sur les questions qui influencent nos membres au travail.

Il est facile de détruire et de dénigrer, mais le succès de notre syndicat exige que nous résistions à la tentation et que nous agissions de manière honorable. Nous devons être une force de changement positif. L'Association des Pompiers et Pompières de Montréal, section locale 125 de l'AIP, est puissant et contribue au changement positif. Avec l'aide de chacun de ses membres, votre syndicat peut continuer à avoir un impact positif sur vos vies et votre gagne-pain.

Unissons-nous, battons-nous et syndiquons-nous!



Photo : site Web APM

Classement des sorties de véhicules 2023

Rang	Autopompes	Sorties
1	205	5113
2	220	3901
3	273	3889
4	225	3828
5	218	3750
6	217	3728
7	219	3709
8	204	3532
9	216	3444
10	209	3380
11	230	3371
12	242	3326
13	265	3193
14	249	3184
15	250	3142
16	210	3127
17	237	3097
18	240	3073
19	234	2957
20	222	2953
21	231	2938
22	227	2851
23	248	2831
24	228	2820
25	247	2732
26	239	2699
27	233	2678
28	264	2655
29	223	2629
30	266	2616
31	221	2592
32	274	2577
33	272	2551
34	229	2523
35	241	2500
36	203	2489
37	243	2456
38	246	2389
39	275	2343
40	245	2212
41	261	2144
42	214	2132
43	263	2124
44	235	2107
45	276	2077
46	257	2037
47	255	2022
48	238	1992
49	254	1866
50	215	1844
51	208	1835
52	277	1830
53	278	1784

54	213	1564
55	2019	1547
56	258	1418
57	262	1406
58	244	1288
59	271	1160
60	2065	1133
61	256	1033
62	226	983
63	253	952
64	2063	931
65	259	929
66	267	915
67	232	895
68	251	726
69	252	557
70	2056	471

Rang	Élévations	Sorties
1	405	2142
2	425	1943
3	420	1882
4	416	1748
5	449	1637
6	404	1627
7	419	1561
8	473	1555
9	430	1551
10	734	1442
11	410	1391
12	409	1318
13	442	1301
14	441	1286
15	448	1286
16	403	1228
17	446	1189
18	4022	1172
19	474	1168
20	447	1160
21	450	1158
22	427	1154
23	445	1112
24	415	1102
25	4076	1089
26	478	1082
27	418	1032
28	464	1028
29	461	1023
30	472	1013
31	417	1003
32	457	996
33	429	968
34	443	963
35	433	958

36	455	952
37	4063	909
38	465	888
39	428	880
40	440	861
41	466	854
42	421	795
43	771	722
44	423	619
45	4008	557
46	438	533
47	459	470
48	444	434
49	452	431
50	451	365
51	467	344

Rang	500/600	Sorties
1	627	1629
2	647	1570
3	613	1187
4	535	1040
5	566	891
6	514	701
7	565	698
8	564	579
9	557	464
10	555	458
11	538	332

Rang	Autres	Sorties
1	9050	577
2	1729	428
3	1473	425
4	1605	383
5	935	311
6	1672	282
7	1617	242
8	1005	217
9	999	153
10	911	126
11	994	122
12	947	44
13	6056	18
14	6051	14
15	6059	7
16	1330	5
17	1230	1

Compilé par : 670134 CD J. Rousseau 130-1

Bonne saison estivale!

Le conseil syndical et le personnel de l'Association des Pompiers et Pompières de Montréal vous souhaitent une bonne saison estivale 2024.

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Chris Ross, président
Simon Lalanne Camirand, vice-président
Sébastien Massé, secrétaire
Marc-André Gosselin, trésorier

LE PERSONNEL DE L'APM

Lorraine Babin
Sylvie Fugère
Sarah Gagnon
Constance Hudon
Catherine Rousse
Charlotte Vaillancourt

LE COMITÉ DE SURVEILLANCE

Philippe Lanciault
Jean-François Danis
Alexandre Vallières

LE COMITÉ D'ÉLECTION

Eric Charette
Nicolas P. Lafontaine
Simon Couture Conan

RESTEZ INFORMÉS EN TOUT TEMPS GRÂCE À NOTRE INFOLETTRE

Vous pouvez recevoir les informations relatives à votre association par courriel en vous abonnant à notre infolettre. Communiquez avec l'APM pour obtenir la procédure à l'adresse info@adpm.qc.ca.

 Aimez également la page Facebook pour recevoir les nouvelles instantanées!
www.facebook.com/associationdespompiersdemontreal

 www.x.com/ApmPompiersMtl

 [pompiersmontreal](https://www.instagram.com/pompiersmontreal)



**Notre famille
protégeant la vôtre**

Photo: page Facebook de l'APM



D'un événement à un trouble de stress post-traumatique (TSPT)

Comment passe-t-on d'un événement qui cause une blessure à développer un stress aigu et à finalement se retrouver avec un diagnostic médical de trouble de stress post-traumatique (TSPT)? Le TSPT peut être traité, mais il reste que la personne peut être affectée tout au long de sa carrière de pompier ou de pompière.

Les blessures psychologiques qui font suite à une ou des interventions critiques :

De notre côté, au Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), nous avons utilisé les termes de blessure de stress opérationnel (BSO) pour qualifier cette situation. Cette dénomination a été empruntée aux Forces armées canadiennes; elle fait référence à tout trouble psychologique ou toute répercussion psychologique persistante résultant de l'exercice de fonctions opérationnelles¹. Par exemple, dans la catégorie des BSO, sont inclus : la blessure de stress post-traumatique, le stress aigu, la dépression, la toxicomanie, etc.

Le développement d'un trouble de stress post-traumatique suite à une BSO



Suite à un événement critique, dans les trois premiers jours, il est normal d'avoir certaines réactions telles que des images récurrentes, du désespoir, de la tristesse, de la culpabilité, des difficultés de sommeil, etc. Il n'y a aucune inquiétude à avoir, seulement réaliser que ces réactions sont présentes.

À retenir :

Passé 48 à 72 h, si les réactions remarquées vous submergent et ne se stabilisent pas ou ne diminuent pas, vous devez entreprendre des stratégies actives pour améliorer votre santé telles que faire de l'exercice ou parler de la situation à un professionnel de la santé comme un psychologue.

Le stress aigu et le stress post-traumatique

Si vous remarquez après 72 heures que vous avez encore plusieurs réactions présentes dans ces catégories :

Symptômes de reviviscence	Événement revécu sous forme de souvenirs, cauchemars, <i>flashbacks</i> , images involontaires, etc.
Symptômes d'évitement	Éviter tout rappel en lien avec l'événement traumatique tel que des pensées, des objets, des lieux ou des situations.
Altération dans les croyances ou l'humeur	Détachement, perte d'intérêt, blocage des émotions tendres, tristesse, culpabilité, changement dans votre vision du monde, etc.
Symptômes d'hyperactivité	Difficultés de sommeil, de concentration, hypervigilance, irritabilité, sursauts, etc.

Sachez que ces réactions sont tout à fait normales en réponse à un événement anormal

Tout d'abord, le trouble de stress aigu et le trouble de stress post-traumatique sont tous deux des diagnostics qui peuvent être rendus par un médecin ou un psychiatre. La seule différence entre ces deux troubles est le délai depuis l'événement. Si l'événement s'est produit il y a moins de 30 jours, il s'agit d'un stress aigu, tandis qu'au-delà de 30 jours et jusqu'à plusieurs années plus tard, on parlera de trouble de stress post-traumatique.

À chacune des étapes expliquées ci-haut, il est possible qu'un rétablissement se fasse selon les stratégies d'adaptation que vous allez mettre en place. Toutefois, plus les jours avancent et plus la probabilité de rétablissement par vous-même diminue. Au-delà de deux semaines, si les réactions persistent, il est peu probable que votre état s'améliore simplement en vous donnant du temps. Plus simplement, la stratégie du « ça va passer » ne marche que très rarement pour le stress aigu ou post-traumatique.



¹ <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/mrgnc-mngmnt/mrgnc-prprdnss/ptsi-fr.aspx>



À retenir :

- Il est très important d'être à l'affût de ces différentes réactions internes et des interventions qui sont plus bouleversantes pour soi.
- Si vous remarquez des réactions qui vous inquiètent et qui perdurent au-delà de deux semaines, n'attendez pas d'être rendu à 30 jours pour aller consulter un professionnel.
- Consulter rapidement permet de réduire au maximum toutes les réactions néfastes d'un TSPT autant dans votre vie personnelle que professionnelle.
- TOUTE réaction néfaste engendrée par un TSPT peut se traiter et se résorber dans le temps afin que vous redeveniez fonctionnel dans votre quotidien.

Il est très important de retenir qu'il n'est pas nécessaire d'être en arrêt de travail pour bénéficier de ces traitements; vous pouvez continuer à travailler en caserne et suivre un traitement professionnel pour le TSPT ou la BSO en toute **CONFIDENTIALITÉ** avec un(e) psychologue spécialisé(e), et ce, gratuitement. Pour en savoir plus... contactez-nous!

CONTACTEZ-NOUS, L'ÉQUIPE DU PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (PAE) POMPIERS POUR EN DISCUTER



Service téléphonique 24 h / 7 jrs
Ligne d'information / urgence

514 240-9691



Apple



Android

BURROWES

COURTIERS D'ASSURANCES

Votre
programme

estival

AUTO • BATEAU
CHALET • MOTO
VÉHICULE RÉCRÉATIF
• HABITATION •
VÉHICULE TOUT-TERRAIN

Tarifs
exclusifs
aux membres
de l'APM

Contactez l'un de nos courtiers !

1 888 522-2661

www.burrowes.ca

Promotions

Nous désirons vous informer que les employés suivants ont été promus. Nous les félicitons et leur souhaitons bon succès dans leurs nouvelles fonctions!

CAPITAINES

MAT.	NOM	PRÉNOM	DATE
723914000	BLANCHET	ALAIN	14 AOÛT 2023
100007678	BOULET	BRUNO	
231723999	JUTEAU	MARC	
100001971	ROBITAILLE	CARL-ÉRIC	
680176000	BILODEAU	ALEXANDRE	9 OCT. 2023
159650999	GRIGNON	JEAN-FRANÇOIS	
100018932	LABERGE	CARL	
100048599	BÉLANGER	JÉRÔME	29 JANVIER 2024
194969999	BERGERON	JEAN-PIERRE	
100009404	BERTHIAUME	DAVID	
102702999	BOUDREAU	DARREN	
669483000	COOKE	PIERRE	
100014835	DEBLOIS	FRÉDÉRIK	
769731000	GAGNÉ	CÉDRIC	
193122999	LANGLOIS	JEAN-PIERRE	
100014241	LEMAY-CADIEUX	JEAN-DANIEL	
698041000	LÉVEILLÉ	MAXIME	
161978999	OSTIGUY	PIERRE JR	
769811000	PAQUETTE	PATRICE	
769866000	SAINT-PIERRE	PASCAL	
717770000	THÉRIAULT	MATHIEU	
710848000	THIBODEAU	FRANÇOIS	
164020999	VACHON	BENOÎT	
100048581	VANASSE	GUILLAUME	
100025193	VILLEMURE	FRANÇOIS	

LIEUTENANT INSTRUCTEUR GROUPE DE SAUVETAGE NAUTIQUE ET GLACE (GSN GSG)

MAT.	NOM	PRÉNOM	DATE
780586000	MONTPETIT	CLAUDE	14 AOÛT 2023

LIEUTENANT PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN

MAT.	NOM	PRÉNOM	DATE
101294999	LANNO	MICHAEL	6 MARS 2023

LIEUTENANTS

MAT.	NOM	PRÉNOM	DATE
769900000	AMENDOLA	ALBERTO	14 AOÛT 2023
717628000	BLOUIN	PATRIC	
778945000	CARON	MATHIEU	
778865000	HACHÉ	JEAN-BENOÎT	
100094081	JULIEN	CHRISTIAN-OLIVIER	
100022241	KONTOGIANNIS	GEORGE	
100007189	LEBRUN	FRÉDÉRIC	
100097298	PATENAUDE	MATHIEU	
711776000	TANGUAY	FLORENT	
100048721	TOUSIGNANT	KEVIN	
100095979	TREMBLAY	TOMMY	9 OCT. 2023
100006518	BEURIVAGE	CAEL	
100008837	LALONDE	ÉTIENNE	
100004832	MIMEAULT	BENOÎT	29 JANVIER 2024
791582000	VAN DEN ELSHOUT	ANDREW	
245593999	BARDELLI-SAVOIE	DAVID	
778810000	BARS	ROBERTO	
100001953	BEAUDRY	JEAN-FRANÇOIS	
100012785	BUJOLD	DOMINIC	
100007681	CARON	DOMINIC	
100094363	CHAPUT	DAVID	
100011770	CHARPENTIER	VINCENT	
100017820	CÔTÉ	ÉTIENNE	
100010548	DEMERS	JEAN-FRANÇOIS	
100014216	FITZGIBBONS-BOURQUE	OLIVIER	
100008835	HAMEL	DANNY	
737829000	JOLY-MORIN	HYACINTHE	
100010512	LAROUCHE	GUILLAUME	
753678000	LATRAVERSE	FRANCIS	
674487000	OSTIGUY	PATRICK	
100012781	PROULX	SIMON	
100017919	RACINE	ABEL	
100007721	RACINE	AMÉLIE	
100017877	RANCOURT	WILLIAM	
100008831	RIOUX	FRANÇOIS	
100048649	TANGUAY	DAVID	
100001970	TURCOTTE	ÉRIC	
100017965	VIGNEAU	ALEXANDRE	

LIEUTENANT À LA CERTIFICATION DES CONDUCTEURS

MAT.	NOM	PRÉNOM	DATE
100097480	DAIGNEAULT	MAXIME	6 NOVEMBRE 2023

LE RENDEZ-VOUS FAMILIAL DES **POMPIERS** DE **MONTREAL**



Venez en grand nombre, plusieurs
activités au rendez-vous!

- Jeux gonflables
- Parcours à obstacles pour enfants
- Courses de 5 km & 1 km
- Compétition FireFit
- BBQ gratuit

Et bien plus!

Au parc Angrignon
20-21 juillet 2024



Course  **SAI** Services
actuariels

Pour vous inscrire :



En partenariat avec

 **Desjardins**
Caisse du Réseau municipal

rdvpompiers.ca

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Les 20 et 21 juillet 2024
Au parc Angrignon

LE RENDEZ-VOUS FAMILIAL
DES **POMPIERS**
DE **MONTREAL**

 **Desjardins**
Caisse du Réseau municipal



Communiquez avec nous au : info@adpm.qc.ca

 **FIREFIT**
CHAMPIONNAT
rdvpompiers.ca

Calendrier des activités du comité social



27 mai

TOURNOI DE GOLF



28 novembre

PARTIE D'HÙITRES

*Veuillez vous référer au site Web de l'Association des Pompiers et Pompières de Montréal pour plus de détails : www.adpm.qc.ca.

Nos retraités

ALAIN, ANDRÉ CAPITAINE

Entrée : 1992-06-08
Retraite : 2023-12-09
Casernes : 19/25/35/14/8/
55/73/19/41/5/15/33/37

AMBROSOLI, ÉRIC CAPITAINE

Entrée : 1992-06-08
Retraite : 2023-12-16
Casernes : 76/15/20/3/66/
29/43/48-33

BOURGOING, BENOÎT POMPIER

Entrée : 1989-06-19
Retraite : 2024-04-16
Casernes : 38/31

BRISEBOIS, STÉPHANE CAPITAINE

Entrée : 1990-07-03
Retraite : 2024-03-04
Casernes : 17/71/28/16/38

CHAPADOS, GAÉTAN CAPITAINE

Entrée : 1989-06-19
Retraite : 2023-11-06
Casernes : 5/63/20/15/30

CLOUTRE, NANCY POMPIÈRE

Entrée : 1994-09-08
Retraite : 2024-04-01
Casernes : 74

COOK, ERNEST POMPIER

Entrée : 1992-11-11
Retraite : 2023-12-02
Casernes : 53/76

DEMANCHE, SERGE POMPIER

Entrée : 1992-09-28
Retraite : 2023-11-06
Casernes : 38/9

GRENIER, ALAIN CAPITAINE

Entrée : 1986-09-15
Retraite : 2024-03-14
Casernes : 67/33/23/27

HAMEL, RICHARD POMPIER

Entrée : 1994-11-14
Retraite : 2023-12-26
Casernes : 58/42

JUTRAS, MARC LIEUTENANT

Entrée : 1992-11-23
Retraite : 2023-11-05
Casernes : 28/10/63/71/
3/44/29/40

LA BOISSIÈRE, CLAUDE POMPIER

Entrée : 1992-11-23
Retraite : 2024-03-03
Casernes : 48/13/39

LANGEVIN, MICHEL CAPITAINE

Entrée : 1990-06-18
Retraite : 2024-04-03
Casernes : 14/39/46/27/
78/37/21/65/8

LAURENDEAU, ÉRIC POMPIER

Entrée : 1989-01-09
Retraite : 2023-11-26
Casernes : 29/40

LAUZON, JOCELYN POMPIER

Entrée : 1998-11-21
Retraite : 2023-11-22
Casernes : 15/44/48

LEMAIRE, TERRY POMPIER

Entrée : 1991-03-29
Retraite : 2023-12-22
Casernes : 51/46/78

MAYVILLE, MICHEL POMPIER

Entrée : 1991-05-27
Retraite : 2023-11-06
Casernes : 5/3/15

MCALLISTER, JAMES LIEUTENANT

Entrée : 1991-01-21
Retraite : 2024-05-10
Casernes : 76

MCNEIL, SYLVAIN LIEUTENANT

Entrée : 1993-11-12
Retraite : 2023-12-02
Casernes : 51/15/66/55/23

MOONEY, SHAWN POMPIER

Entrée : 1999-05-13
Retraite : 2024-04-19
Casernes : 76

MORIN, JEAN LIEUTENANT

Entrée : 1988-06-20
Retraite : 2023-12-18
Casernes : 66/27/23/20/19

OUELLET, DOMINIQUE POMPIER

Entrée : 1992-12-28
Retraite : 2024-02-06
Casernes : 77/65

PAQUETTE, PIERRE LIEUTENANT

Entrée : 1992-11-23
Retraite : 2023-12-23
Casernes : 51/52/61/55/
66/58/20/33

PLANTE, YVON CAPITAINE

Entrée : 1989-12-04
Retraite : 2023-11-12
Casernes : 15/56/19/47/40

PRUD'HOMME, DOMINIC POMPIER

Entrée : 1990-07-03
Retraite : 2024-03-25
Casernes : DST/26/16/5

PRUNEAU, MARTIN LIEUTENANT

Entrée : 1993-01-25
Retraite : 2023-11-01
Casernes : 19/30/22/21/50

RAFTERS, FRANK POMPIER

Entrée : 1992-08-31
Retraite : 2023-10-25
Casernes : 55

RATTÉ, NORMAND CAPITAINE

Entrée : 1990-07-03
Retraite : 2023-12-18
Casernes : 58/52/62/72/
54/44/20/5

RICHARD, CHRISTIAN CAPITAINE

Entrée : 1989-06-19
Retraite : 2023-11-26
Casernes : 16/15/5/52

ROBAILLE, BENOÎT POMPIER

Entrée : 1993-06-28
Retraite : 2024-04-20
Casernes : 48/5

SAUVAGEAU, BENOÎT POMPIER

Entrée : 2006-09-11
Retraite : 2023-11-12
Casernes : 51/59/57

THÉRIEN, PIERRE CAPITAINE

Entrée : 1989-06-19
Retraite : 2023-11-03
Casernes : 28/16/26/37/41

TRAVERSY, ÉTIENNE LIEUTENANT

Entrée : 1995-09-30
Retraite : 2023-11-07
Casernes : 51/52/55/56/59

VALLÉE, STÉPHANE POMPIER

Entrée : 1987-08-24
Retraite : 2023-12-03
Casernes : 67/66





Le Fonds de bienfaisance des pompiers de Montréal (FBPM)

Par Alex Desjardins

Nouvelle procédure pour la collecte de canettes en caserne au profit du FBPM.

Comme vous le savez probablement, la collecte de canettes consignées en caserne est une façon pour le FBPM d'amasser des fonds pour ensuite les redistribuer à des organismes œuvrant auprès de Montréalais et de Montréalaises dans le besoin. Depuis l'année dernière, nous avons revu la procédure de collecte et nous vous invitons à en prendre connaissance.

- Contactez CONSIGNACTION au 1 877 226-3883 ou par courriel au info@consignaction.ca pour faire la demande pour devenir client. Certaines informations vous seront demandées et vous recevrez une approbation.
- Des boîtes de collecte et des sacs vous seront envoyés gratuitement à la caserne et vous pourrez débiter ou continuer la collecte.
- Lorsque vous aurez accumulé un **minimum de 5 sacs**, faites une demande via le site web de CONSIGNACTION.
- Un courriel vous sera alors envoyé afin de prévoir un jour et une heure de collecte. Un camion de CONSIGNACTION passera à la caserne au moment prévu et vous recevrez un chèque pour le nombre de sacs récoltés.
- Nous vous remercions à l'avance de demander le chèque à l'ordre du Fonds de bienfaisance des pompiers de Montréal et de l'envoyer au bureau de l'APM par courrier interne.

De la part de tous les gens que nous aidons avec le Fonds de bienfaisance, merci!



Fonds de bienfaisance des pompiers de Montréal

Option 1 Retenue à la source	Option 2 Contribution comptant
Nom : _____ Prénom : _____	Contribution totale : _____ \$ <input type="checkbox"/> Argent <input type="checkbox"/> Chèque
Numéro de paie : _____ N.A.S. : _____	Nom : _____ Prénom : _____
<input type="checkbox"/> Retraité <input type="checkbox"/> Actif (Caserne-groupe : _____)	Adresse : _____
<input type="checkbox"/> 2 \$ par paie <input type="checkbox"/> 10 \$ par paie	Ville : _____ Code postal : _____
<input type="checkbox"/> 5 \$ par paie <input type="checkbox"/> ___ \$ par paie	<input type="checkbox"/> Retraité <input type="checkbox"/> Actif (Caserne-groupe : _____)
<i>Le montant de la déduction à la source sera automatiquement inscrit sur votre relevé pour fins d'impôt.</i>	<i>Un reçu officiel pour fins d'impôt vous sera expédié sur demande.</i>
Signature : _____ Date : _____	<input type="checkbox"/> Je désire recevoir un reçu pour fins d'impôt.



Parlons des uniformes



Photo : Eric Bilodeau

Par Philippe Noubani, 9-2
et Dominic Forest, 22-4

Bonjour chères et chers collègues,

Chaque quart de travail, nous portons fièrement nos **uniformes**, prêts à la tâche. Mais connaissez-vous l'impact environnemental du linge que vous portez en caserne? Saviez-vous que l'industrie du vêtement est devenue la 5^e plus polluante au monde en termes de production de gaz à effet de serre¹? De plus, la banque mondiale estime que 17 à 20 % de la pollution de l'eau dans le monde provient de l'industrie du vêtement².

SITUATION ACTUELLE AU SIM

Notre convention implique de ne pouvoir reconduire **que 50 % des points** qui nous sont accordés en début d'année à l'année suivante. Ces points sont aussi non monnayables et non utilisables pour d'autres fonctions. Il n'est donc pas rare qu'un membre commande des pièces d'uniforme en surplus afin de rentabiliser au maximum ses points.

De plus, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) n'offre **aucun service de réparation et de revalorisation** pour les pièces d'uniforme endommagées ou en fin de vie. Il est donc très tentant de simplement les jeter aux poubelles et de les remplacer par des pièces neuves.

Ensuite, plusieurs membres ont des pièces d'uniformes **en excès** en raison d'un changement de grade, d'une erreur dans la commande de linge ou d'une accumulation d'année en année et du départ à la retraite. Celles-ci sont parfois données à des collègues, mais finissent, la plupart du temps, à l'**enfouissement**. En faire don est une option viable, mais seulement pour les pièces non identifiées SIM. En faire des guenilles rallonge leur durée de vie, mais seulement pour un court moment. Le marché de seconde main est inexistant au SIM.

Finalement, nos pièces d'uniformes sont composées de tissus à **lourd impact environnemental**, sans options plus écologiques offertes aux membres.

- **Coton non biologique (t-shirt)** : sa production requiert énormément de pesticides et d'herbicides. Il faut aussi, en moyenne, 2 500 litres d'eau pour produire un seul t-shirt en coton³.
- **Polyester et nylon (polo, bas)** : Produits à base de pétrole, leur nettoyage décharge annuellement une quantité impressionnante de microfibres de textiles dans nos cours d'eau.
- **Nomex et kermel (pantalon, bermuda, tricot)** : Ces tissus offrent une bonne résistance au feu, mais ils ne sont ni biodégradables, ni incinérables et sont produits à base de plusieurs produits toxiques.

SOLUTIONS PROPOSÉES

Avec notre convention collective et le contrat du SIM avec Logistik, notre fournisseur de vêtements, arrivant tous deux à échéance à la fin de l'année 2024, le comité a beaucoup réfléchi sur des solutions pour

¹ ROUIAÏ, N. « L'industrie du vêtement : championne économique, ogre écologique », *Carto - Le Monde En Cartes*, novembre-décembre 2020, n° 62.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*



Photo : Eric Bilodeau

contrer les problématiques énumérées ci-dessus. En voici quelques-unes :

Modifications de la convention collective

- **Modifier l'article 26.01b** afin de prévoir des conditions plus favorables pour les membres.
- **Obtenir un service de réparation** qui permettrait aux membres de faire réparer leurs pièces d'uniforme en échange de points afin d'allonger la durée de vie de nos pièces d'uniforme, économisant donc des points en conséquence.
- **Modifier** la liste de pièces d'uniforme énumérées à l'article 26.01c. Remplacer les pièces peu commandées par de nouvelles pièces selon la préférence des membres (ex. : linge d'entraînement, coton ouaté).



Modifications du contrat avec notre fournisseur

- Offrir aux membres du SIM des pièces d'uniforme conçues à partir de tissus **moins dommageables** pour l'environnement, de tissus comportant des certifications écologiques reconnues et/ou de tissus recyclés.
- Exiger de notre fournisseur d'uniforme de **réduire considérablement l'emballage** dans nos commandes de pièces d'uniforme.

Système informel de don et d'échange de linge entre membres

- Imaginez une **page Facebook**, similaire à celle des échanges de temps, sur laquelle les membres pourraient afficher les pièces d'uniforme qu'ils sont prêts à **donner ou à échanger**; un système vraiment simple, informel et rapide à mettre sur pied.

Ces solutions permettraient de réduire l'impact environnemental de nos uniformes, d'éviter les commandes excessives et surtout de rentabiliser au maximum le nombre de points accordés annuellement.

Si vous avez d'autres idées, ou pour tout commentaire, vous pouvez nous les faire parvenir soit par courriel, soit par Facebook Messenger ou bien en rejoignant notre groupe privé Facebook : Comité de transition écologique des pompiers et pompières de Montréal.

Il y a 50 ans...

Par Jean-François Courtemanche,
pompiers retraités et archiviste du SIM

Le 13 mai 1974 à 22 h 58, il y a donc 50 ans, les pompiers sont appelés au 2112, avenue Claremont, un bâtiment résidentiel de trois étages. Un incendie fait rage au sous-sol et se propage aux premier et deuxième étages. Les pompiers de la Ville de Westmount sont les premiers arrivés sur les lieux. Ils établissent un jet et pénètrent dans l'édifice par l'entrée avant. Peu de temps après, l'autopompe 234 arrive sur les lieux ainsi que le chef John Scullion (120) qui transmet la deuxième alarme à 23 h 10. Puisqu'il s'agit d'une résidence à appartements multiples (plus de 40), les pompiers ont plusieurs évacuations à effectuer. En peu de temps, les 2^e, 3^e, 4^e et 5^e alarmes sont transmises. Pendant que les pompiers procèdent à l'évacuation et à l'extinction, plusieurs autres travaillent au toit pour y faire de la ventilation, lorsqu'à 00 h 18, le chef de district Guy Filiatreault fait une chute à partir du toit dans une cour intérieure du bâtiment. Avec toute la fumée qui se dégageait du brasier, il était difficile d'apercevoir la bordure de la cour intérieure sur le toit de cet édifice en forme de « U ». Malheureusement, à 00 h 30 le 14 mai, les médecins de l'hôpital Queen Elizabeth déclarèrent le décès du chef des suites des nombreuses blessures que sa chute avait causées. Plus tard, l'enquête révéla que l'incendie était de nature criminelle.



À l'arrière du bâtiment durant l'incendie



Guy Filiatreault

Il était un homme apprécié de ses pompiers et par cette publication nous lui disons, ainsi qu'à sa famille, qu'il est toujours dans nos souvenirs.

Salut Guy!



Chaque personne a une âme et un cœur



**Par Padre Bernard Vadnais,
aumônier et accompagnateur
sur le plan humain et spirituel**

Je viens à peine (le 20 janvier dernier) de vivre une étape de vie fort bouleversante et me voilà plongé dans le mystère de la Vie et de la Foi. Cette journée, j'ai dit « À DIEU » à une femme unique et profondément ancrée dans une relation avec le Créateur. Dans son long parcours sur terre, elle avait été à l'origine de bien des questions sur le sens de la vie, éclairée par la dimension spirituelle. En 97 années, elle avait appris à bien distinguer ce qui est à l'Homme et ce qui est à Dieu. Même si elle a tenté à bien des reprises de se laisser guider par sa seule intelligence, elle prenait soin de revenir à ce que son cœur lui disait. Surtout dans des moments empreints de cette volonté de marcher par soi-même, sans avoir besoin de l'aide de personne. Comme si le cours de l'existence pouvait avoir un sens sans apprendre à vivre avec son frère ou sa sœur, avec son voisin, avec l'autre et le tout Autre.

Tout au long de mon chemin de vie terrestre, j'apprends à discerner ces mouvements qui vivent et remuent à l'intérieur du cœur et de l'âme, qui façonnent la personne humaine. Ils émanent des émotions et des sentiments qui font que je suis une personne bien humaine. Sans ce contact, et si l'on n'apprend pas à identifier, nommer et exprimer cette partie de soi, cela peut causer une perte de sens à la vie. Car si je suis « coupé » de ce lien avec l'âme et le cœur, comment puis-je prétendre ou me faire croire que je suis une personne présente à cette humanité dans laquelle je vis?

Beaucoup de personnes vivent uniquement avec et dans leur tête. Elles se disent ainsi à l'abri de voir la partie la plus fragile et vulnérable de la personne humaine venir influencer leur esprit rationnel et scientifique.

Depuis de nombreuses décennies, les hommes et les femmes qui ont eu la mission d'apprendre à devenir parents ont fourni beaucoup d'efforts pour assurer à leurs enfants un accès à l'éducation, en les poussant vers des études au niveau supérieur, à acquérir des connaissances et un savoir qui seraient garants d'une réussite au niveau matériel, personnel et professionnel, mais aussi pour qu'ils puissent avoir la possibilité de s'offrir une qualité de vie et des loisirs (voyages, excursions, activités diverses, etc.) presque sans restriction. Avoir un rythme de vie qui soit relié à ce que je veux, à ce que je souhaite avoir maintenant, tout de suite. L'instant où le moment présent devient si important que je peux oublier que l'endroit où je vis m'appelle chaque jour à réfléchir aux choix que je fais. Car chacun de ces choix et gestes ont un lien direct ou indirect avec le milieu où je suis, que je le veuille ou non. C'est ce qu'on appelle « vivre en société », cadre de vie où chaque personne peut influencer le cours de la vie de l'autre.

Ayant eu le privilège de naître « sur une terre » dans la belle campagne entourant la ville de Joliette, je me souviens de ces nombreuses occasions où j'ai humé les odeurs provenant des interactions entre les humains et le milieu de vie. Que ce soit de ce contact avec les animaux

de la ferme (cochons, vaches, chevaux, poules, etc.) et des découvertes que je faisais au gré de ces longues marches dans les champs entourant la maison familiale. Au fil des quatre saisons, le paysage changeait et me procurait des sensations propres à chacune d'elles. J'étais constamment à l'affût de découvrir et de connaître tout ce que ce coin de terre ne cessait de me révéler. Ce que j'apprenais dans les manuels scolaires, je pouvais en faire l'expérience directement de par ce lien si étroit avec la Création. Combien de temps je pouvais passer à regarder et à chercher à entrer en contact avec les chenilles, les papillons, les vers de terre, les sauterelles, les crapauds, les grenouilles, tout ce qui animait cette vie foisonnante et si riche! J'avais à ma portée, en prenant simplement le temps de m'y arrêter, tout ce qui pouvait m'instruire du mystère de la vie et de son évolution. Ce n'est pas pour rien que nous nous faisons une joie de communiquer nos connaissances du milieu à nos cousins « de la ville ». Comme ils avaient l'air éberlué d'apprendre comment de si petites créatures pouvaient nous permettre d'entrer en contact avec nos cinq sens et de les laisser nous guider dans nos apprentissages quotidiens!

Apprécier, s'émerveiller devant la Vie, quel bonheur! Si de petites créatures ont le pouvoir de susciter en chaque personne des sentiments aussi nobles et agréables, pourquoi chaque personne ne prend-elle pas le temps d'entrer à l'intérieur d'elle-même? D'y découvrir et connaître ce qui donne à l'humain ces caractéristiques et ces facultés qui lui sont propres? Maman avait sa façon bien à elle de nous apprendre à nous émerveiller de tout ce que la vie pouvait nous apporter. Malgré une enfance douloureuse, elle était devenue une femme pleine et entière, grâce au contact qu'elle a toujours privilégié, avec son âme et son cœur. Elle a appris à avoir le plus grand respect d'elle-même. Le labeur de chaque jour nous permettait de comprendre que ce n'est qu'au prix d'efforts répétés que nous pouvions avoir le bonheur d'habiter ce lieu, de partager et de mettre en commun tout ce qui faisait que la famille pût subsister, sans avoir à subir les contraintes d'être veuve et orphelins. Qu'elle pût s'offrir la fierté de marcher avec l'élégance et la beauté créées par les agencements de couleurs qu'elle savait si bien manier. Par ces mains, tout ce qu'elle a façonné et transformé a toujours servi au mieux-être et à la qualité de vie de ses enfants et de cette grande famille élargie qui restait reliée à elle.

Je prends soin souvent d'écouter, de chanter et de danser avec la Vie. C'est un moyen extraordinaire de communiquer avec soi-même et tout ce que l'âme et le cœur cherche à nous révéler. Et je prends davantage conscience presque chaque jour que c'est grâce à ce milieu qui m'a vu venir à cette existence humaine, que j'en suis encore plus riche. La mort de maman me donne maintenant l'occasion d'aller encore plus en profondeur, pour apprendre que de ce vide intérieur créé par cet événement m'est donné de vivre un moment propice à être plus conscient de la valeur de la vie humaine, faisant corps avec la Création dont elle dépend. Sans cette terre nourricière et un rapport sain (et saint) qui lui remet le meilleur de nous-mêmes, l'équilibre toujours fragile entre le genre humain et la Terre qui le porte est constamment menacé. Il faut donc que ce soit grâce à des hommes et des femmes de cœur, ayant une âme généreuse et rayonnante, que nous puissions prendre conscience de la portée et de la signification de leurs témoignages de vie. Comment ces personnes ont été saisies par ce désir de vivre et de nous démontrer que seul l'AMOUR donné peut nous révéler le secret de la Vie.

BÉNI sois-tu Seigneur pour tout ce que cette femme m'a appris et tout ce que j'ai connu d'elle et grâce à elle!

438 375-6262 ou vadber@hotmail.ca
Service d'Aumônerie SIM et SPVM

Bienvenue dans la grande famille de l'Association des Pompiers et Pompières de Montréal

CONTINGENT	MATRICULE	NOM	PRÉNOM
79°	100335879	Adegbola	Gildas-Xavier
79°	100335605	Blanchard	Philippe
79°	100335477	Boivin	Antoine
79°	100335657	Carbonneau	Alex
79°	100299824	Caron Bélanger	William
79°	100335340	Chouinard	Benjamin
79°	100230714	Couture	Gabriel
79°	100257598	Croteau	Samuel
79°	100095493	Dupéré	Félix-Alexandre
79°	100281475	Dupont	Mathieu
79°	100311966	Filteau	Samuel
79°	100094341	Fontaine	Sébastien
79°	100223988	Lavallée	Caleb
79°	100207277	Lavergne-Lespérance	Adam
79°	100335586	Lee	Thomas
79°	100334765	Léger	Mathieu
79°	100311226	Messier	Guillaume
79°	100362236	Montas	Anthony
79°	100361994	Paradis	Laurie-Anne
79°	100078395	Riel	Maxime
79°	100248339	Roy	Tristan
79°	100282351	Sigouin	Étienne
79°	100362501	St-Amour	Mathieu
80°	100281067	Alberici-Hooper	Kevin
80°	100335228	Al-Chaddad	Fadi
80°	100073148	Beauchemin	Luc
80°	100247791	Bell	Kevin
80°	100015484	Blanchette	Erick
80°	100281595	Bouffard	Frédéric
80°	100280915	Bouteloup Levesque	Mickaël
80°	100151620	Brisson	Ian
80°	100280924	Charbonneau	Alexandre
80°	100312238	Chartrand	Léandre
80°	100280962	Chevrier	Alexis

CONTINGENT	MATRICULE	NOM	PRÉNOM
80°	100312212	Cliche	Samuel
80°	100335439	Domingues-Rodrigues	Anthony
80°	100328585	Lemay	Thierry
80°	100273293	Lévesque	Vincent
80°	100335566	Losier	Alexis
80°	100335212	Pilote	Gabriel
80°	100311654	Roy	Louis
80°	100335819	Roy	Simon
80°	100311677	Sauvé	Gabriel
80°	100334959	Tardivel	Stéphanie
80°	100363095	Vincke	Tobby
81°	100363108	Campagna	Vincent
81°	100362969	Del-Bianco	Xavier
81°	100312246	Dion	Julien
81°	100362852	Dorion	Julien-Pierre
81°	100312034	Ducharme	Félix
81°	100335036	Fiset	Anthony
81°	100094993	Grégoire-Poulin	David
81°	100335030	Guay	Sébastien
81°	100363115	Hamel	Marc-Antoine
81°	100036269	Lepage	Alexandre
81°	100097358	Lupien	Guillaume
81°	100312503	Lupien	Samuel
81°	100335450	Mallette	Arnaud
81°	100362859	Morissette	Nathan
81°	100335547	Noireault	Kylian
81°	100055838	Pelaez-Bouchard	Alexandre
81°	100231068	Poirier	Vincent
81°	100150100	Sarrazin	Mark
81°	100247749	Thibault	Jacob
81°	100312344	Trudel	Anne-Sophie
81°	100312415	Vaillancourt	Simon
81°	100151492	Viau	Dany
81°	100311701	Zaurrini	Nicolas

Campagne Agir à grande échelle

Le mois de mai a été ciblé comme le meilleur moment de l'année pour effectuer la collecte. À l'instar des autres services d'incendie du Québec, nous vous invitons à participer activement à cette collecte.

Il suffit de planifier quelques heures avec l'appui de votre chef aux opérations. Peu importe le temps passé à la collecte ou le montant récolté, la somme des efforts de chacun fera une différence pour les victimes de brûlures graves.

Si vous avez des activités prévues dans la planification opérationnelle ou des questions, veuillez aviser votre chef aux opérations. Également, vous pouvez communiquer avec madame Marie-Josée Chalifour à la Fondation des pompiers du Québec au mjchalifour@fondationdespompiers.ca.



Les délais de réclamation en vertu de la Loi sur les accidents du travail et des maladies professionnelles

Par Philion Leblanc Avocats



Photo : Eric Bilodeau

Lors de la survenance d'une lésion professionnelle, il est essentiel de produire une réclamation à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) afin de recevoir les indemnités auxquelles vous avez droit, le remboursement de certains frais ou simplement afin de protéger vos droits.

Une lésion professionnelle peut être une blessure ou une maladie qui survient, notamment, par le fait ou à l'occasion d'un accident du travail, d'une maladie professionnelle ou encore d'une rechute, récidive ou aggravation d'une lésion professionnelle antérieure.

La *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*¹ (LATMP) prévoit un délai de six (6) mois pour soumettre une réclamation en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

Dans le cas d'un accident du travail, ce délai commence à compter du moment où survient l'accident du travail, et ce, même si cet événement n'entraîne pas immédiatement d'arrêt de travail ou ne nécessite pas de soins médicaux.

Pour ce qui est des maladies professionnelles, le délai de réclamation commence à courir lorsque :

- le professionnel de la santé traitant du travailleur diagnostique la maladie;
- et**
- le travailleur se rend compte de la relation probable entre sa maladie et son travail.

Ainsi, dans le cas de maladie professionnelle, le délai de six (6) mois commence à courir non pas à la date du diagnostic, mais bien à partir du moment où le travailleur a la connaissance que cette maladie est liée à son travail.

Réclamation hors délai

Bien que les délais de réclamation soient de rigueur, la LATMP prévoit certaines circonstances lors desquelles le délai de contestation pourrait être prolongé :

Art. 352 La Commission prolonge un délai que la présente loi accorde pour l'exercice d'un droit ou relève une personne des conséquences de son défaut de le respecter, lorsque la personne démontre un motif raisonnable pour expliquer son retard.

La jurisprudence définit un motif raisonnable comme étant un motif non farfelu, crédible et qui fait preuve de bon sens, de mesure et réflexion. Il est également nécessaire que le travailleur démontre qu'il n'a pas fait preuve de négligence, de désintéressement, ou encore d'insouciance dans le suivi de son dossier².

¹ RLRQ, A-3.001

² Spenard et Agence des services frontaliers du Canada, 2019 QCTAT 2866.



Photo : Eric Bilodeau

À titre d'exemple, le Tribunal administratif du travail (TAT) a déterminé que les motifs suivants étaient raisonnables et permettaient aux travailleurs d'être relevés de leur défaut d'avoir produit leur réclamation dans les délais prévus à la LATMP :

- La réclamation a été produite en dehors des délais de la LATMP en raison de la négligence du représentant du travailleur³;
- Le travailleur a été induit en erreur par un représentant de l'employeur ou par un agent de la CNESST⁴;
- Le travailleur était incapable de produire sa réclamation dans les délais prévus à la LATMP en raison d'une condition médicalement démontrée⁵;
- Le travailleur n'avait aucun intérêt pécuniaire justifiant une réclamation à la CNESST⁶.

Par ailleurs, le TAT a rejeté les réclamations des travailleurs qui ont tenté de justifier leur retard pour les motifs suivants :

- Le travailleur voulait que son dossier médical soit complet avant de produire une réclamation⁷;

- Le travailleur attendait un diagnostic précis et complet avant de réclamer⁸ ou encore le travailleur prétendait que ses médecins ne lui avaient pas conseillé de produire une réclamation⁹;
- Le travailleur ignorait les délais prévus à la LATMP¹⁰.

Agissez rapidement!

Bien que certains motifs puissent vous permettre d'être relevé de votre défaut d'avoir respecté les délais de réclamation prévus à la LATMP, il est important que vous réagissiez rapidement si vous suspectez avoir subi une lésion professionnelle.

En cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, avisez immédiatement vos représentants de l'Association des Pompiers et Pomprières de Montréal afin de protéger vos droits.

Nous vous encourageons à être prudents, diligents et à travailler en toute sécurité.



³ Société canadienne des postes et Godin, 2022 QCTAT 360.

⁴ Meunier et Électronique Addison Itée, 2010 QCCLP 3550.

⁵ Hotte et Commission scolaire des Draveurs, 2014 QCCLP 27.

⁶ Robitaille et Sécurité - Incendie Ville de Montréal, 2024 QCTAT 490.

⁷ Jarda et Paysages DGB inc., 2011 QCCLP 1861.

⁸ Blanchette et Verreault Navigation inc., 2016 QCTAT 288.

⁹ Martin et Transport Serge Lapalme, 2007 QCCLP 1279.

¹⁰ Dubé et Québec Sportif (F), 2023 QCTAT 551.



VOTRE projet Notre appui

**Un partenaire qui
soutient le milieu de
la sécurité incendie**

Connaissez-vous notre fonds d'aide au développement du milieu?

Chaque année, votre caisse de groupes redistribue ses excédents sous forme de ristournes individuelles et collectives. En 2024, 278 177 \$ ont été injectés dans notre fonds d'aide au développement du milieu (FADM). Ce fonds vise à soutenir des projets, des causes et des événements qui vous tiennent à cœur et qui enrichissent le milieu de la Sécurité incendie.

Vous êtes engagés dans votre milieu?
Vous désirez faire la différence?

Parlez-nous de votre projet pour bénéficier d'une aide financière pour le propulser!

Priorités d'investissement

Développement durable
Santé et saines habitudes de vie
Formation et éducation
Vitalité du monde municipal et associatif
Services de proximité
Soutien aux organismes et aux œuvres humanitaires
Équité, diversité et inclusion
Rayonnement de la profession

Pour faire une demande :
DesjardinsMunicipal.com/Engagement

Sabrina Kovacevic

Conseillère principale en Développement coopératif
514 526.4971, poste 7312311
sabrina.kovacevic@desjardins.com

 **Desjardins**
Caisse du Réseau municipal

In memoriam

ALLAIRE, RICHARD POMPIER

Entrée : 1976-04-20
Retraite : 2005-10-01
Naissance : 1950-12-14
Décès : 2024-03-27
Caserné : 72

AYLWIN, FLORIENT LIEUTENANT

Entrée : 1956-10-09
Retraite : 1986-10-14
Naissance : 1933-09-15
Décès : 2024-02-10
Caserné : 42

BEAULIEU, ANDRÉ CAPITAINE

Entrée : 1953-08-03
Retraite : 1983-08-04
Naissance : 1933-04-09
Décès : 2022-10-24
Caserné : 27

BÉLAND, GÉRARD LIEUTENANT

Entrée : 1951-09-04
Retraite : 1969-07-09
Naissance : 1928-06-30
Décès : 2023-12-31
Caserné : 22

BÉNARD, JEAN-PAUL LIEUTENANT

Entrée : 1953-06-29
Retraite : 1983-09-01
Naissance : 1928-11-06
Décès : 2024-02-24
Caserné : 34

BERGERON, ROLLAND POMPIER

Entrée : 1968-10-24
Retraite : 1987-03-09
Naissance : 1940-11-03
Décès : 2024-02-07
Caserné : 49

BERNIER, GILLES RAYMOND POMPIER

Entrée : 1961-07-19
Retraite : 1991-07-11
Naissance : 1936-01-11
Décès : 2023-10-09
Caserné : 42

BIGUÉ, PIERRE LIEUTENANT

Entrée : 1962-09-04
Retraite : 1990-01-02
Naissance : 1942-06-10
Décès : 2023-04-23
Caserné : 35

BONNEAU, FLORIAN POMPIER

Naissance : 1947-01-24
Décès : 2023-04-16

BOUCHER, MARCEL P. POMPIER

Entrée : 1968-06-10
Retraite : 2002-05-16
Naissance : 1947-10-28
Décès : 2023-10-26
Caserné : 50/29

BRAZEAU, RICHARD LIEUTENANT

Entrée : 1951-10-01
Retraite : 1977-01-10
Naissance : 1929-01-06
Décès : 2024-03-07
Caserné : 18

CAMPION, RÉGENT POMPIER

Entrée : 1974-08-19
Retraite : 2003-02-14
Naissance : 1954-02-27
Décès : 2024-04-14
Caserné : 42/43

CHAMBERLAND, ANDRÉ CAPITAINE

Entrée : 1971-05-28
Retraite : 2002-01-03
Naissance : 1948-11-15
Décès : 2024-03-05
Caserné : 41

CHAMBERLAND, GILLES CAPITAINE

Entrée : 1973-10-01
Retraite : 2001-05-03
Naissance : 1951-06-29
Décès : 2024-04-11
Caserné : 8/49

CHOQUETTE, RENÉ LIEUTENANT

Entrée : 1975-12-01
Retraite : 2006-05-18
Naissance : 1950-03-02
Décès : 2024-03-08
Caserné : 5/67/16

CÔTÉ, YVON POMPIER

Entrée : 1963-11-04
Naissance : 1940-08-07
Décès : 2023-05-29

CYR, LOUIS POMPIER

Entrée : 1976-11-22
Retraite : 1989-05-06
Naissance : 1956-02-21
Décès : 2022-10-10
Caserné : 34

DAVIS, CRAIG CAPITAINE

Entrée : 1975-10-03
Retraite : 2005-01-01
Naissance : 1954-05-20
Décès : 2024-04-16
Caserné : 76

DEMEULE, GILLES POMPIER

Entrée : 1958-09-02
Retraite : 1988-01-13
Naissance : 1936-04-27
Décès : 2024-04-11
Caserné : 35

DÉPOT, RAYMOND POMPIER

Entrée : 1962-02-05
Retraite : 1975-04-09
Naissance : 1936-04-29
Décès : 2022-12-04
Caserné : 40

DESROCHERS, DANIEL LIEUTENANT

Entrée : 1971-05-28
Retraite : 2002-01-03
Naissance : 1952-04-30
Décès : 2022-10-31
Caserné : DRM/13

DUVAL, YVON POMPIER

Entrée : 1956-08-20
Retraite : 1987-01-13
Naissance : 1935-01-21
Décès : 2023-02-19
Caserné : 33

FONTAINE, CLAUDE POMPIER

Naissance : 1933-05-01
Décès : 2022-09-13

GENDRON, MARTIN POMPIER

Entrée : 1992-11-23
Retraite : 2020-11-30
Naissance : 1969-05-12
Décès : 2022-09-09
Caserné : 61/53/51/34/41/10

GIROUX, ROBERT LIEUTENANT

Entrée : 1955-06-15
Retraite : 1985-09-26
Naissance : 1933-11-18
Décès : 2022-12-24
Caserné : 40

GOSELIN, BENOIT POMPIER

Entrée : 1953-08-03
Retraite : 1978-05-29
Naissance : 1929-03-21
Décès : 2024-03-28
Caserné : 20

GOSELIN, YVON POMPIER

Entrée : 1955-06-15
Retraite : 1985-08-13
Naissance : 1931-04-09
Décès : 2024-03-16
Caserné : 2

GRENIER, MAURICE LIEUTENANT

Entrée : 1961-07-19
Retraite : 1991-07-21
Naissance : 1935-12-27
Décès : 2022-11-22
Caserné : 38

HAMELIN, YVON CAPITAINE

Entrée : 1952-05-07
Retraite : 1985-02-22
Naissance : 1930-06-19
Décès : 2023-11-19
Caserné : 2

LAFORTUNE, PIERRE POMPIER

Entrée : 1968-11-11
Retraite : 1980-02-21
Naissance : 1947-10-18
Décès : 2023-04-09
Caserné : 45

LALONDE, GUY JR POMPIER

Entrée : 1985-09-23
Retraite : 2020-02-17
Naissance : 1964-06-03
Décès : 2023-12-01
Caserné : 33/43

LAMANQUE, GILLES POMPIER

Entrée : 1961-10-17
Retraite : 1991-05-19
Naissance : 1939-07-06
Décès : 2024-01-04
Caserné : 19

LAMARRE, STANISLAS POMPIER

Entrée : 1957-11-25
Retraite : 1987-01-24
Naissance : 1931-12-19
Décès : 2024-01-24
Caserné : 4

LANGLOIS, DIEUDONNÉ POMPIER

Entrée : 1968-10-24
Retraite : 1987-03-11
Naissance : 1932-09-01
Décès : 2024-01-27
Caserné : 38

LANIEL, ROBERT

POMPIER

Entrée : 1973-04-08
Retraite : 2003-09-01
Naissance : 1946-03-25
Décès : 2022-12-21
Caserne : 65

LANTHIER, ROBERT

POMPIER

Entrée : 1961-10-17
Retraite : 1991-12-16
Naissance : 1936-04-15
Décès : 2023-02-21
Caserne : 4

LARIVIÈRE, LUC

POMPIER

Entrée : 1978-07-17
Retraite : 2009-09-09
Naissance : 1956-07-24
Décès : 2022-12-17
Caserne : 10/23

LECLERC, ANDRÉ

POMPIER

Entrée : 1978-09-27
Retraite : 2009-02-16
Naissance : 1953-04-11
Décès : 2023-03-15
Caserne : 43/4

LEFEBVRE, SYLVAIN

POMPIER

Entrée : 1986-12-15
Retraite : 2016-12-19
Naissance : 1962-04-29
Décès : 2024-05-04
Caserne : 17/5/4/45

LEGAULT, GILLES E.

POMPIER

Entrée : 1968-10-24
Retraite : 1990-10-23
Naissance : 1937-01-01
Décès : 2023-12-11
Caserne : 9

LEGAULT, ROGER

POMPIER

Entrée : 1966-10-11
Retraite : 1997-11-18
Naissance : 1946-07-29
Décès : 2024-01-17
Caserne : 65

LÉTOURNEAU, ANDRÉ

POMPIER

Entrée : 1951-09-04
Retraite : 1984-09-02
Naissance : 1931-02-18
Décès : 2024-01-16
Caserne : 33

MAJOR, JACQUES

POMPIER

Naissance : 1934-06-16
Décès : 2022-09-16

MARSOLAIS, DENIS

POMPIER

Entrée : 1961-05-01
Retraite : 1991-05-14
Naissance : 1940-12-04
Décès : 2024-03-01
Caserne : 13

METZ, JEAN

LIEUTENANT

Entrée : 1961-05-01
Retraite : 1994-01-13
Naissance : 1937-11-14
Décès : 2024-02-24
Caserne : 15

O'CONNELL, PATRICK

POMPIER

Naissance : 1938-05-03
Décès : 2024-03-25

OUELLETTE, CLAUDE

POMPIER

Entrée : 1974-08-19
Retraite : 1999-11-07
Naissance : 1947-11-15
Décès : 2024-04-24
Caserne : 38/39

PARÉ, JEAN GUY

LIEUTENANT

Entrée : 1956-10-09
Retraite : 1986-10-17
Naissance : 1934-04-16
Décès : 2024-02-24
Caserne : 40

PAUL, RAYMOND

POMPIER

Entrée : 1962-09-04
Retraite : 1993-12-14
Naissance : 1942-12-08
Décès : 2024-04-10
Caserne : 48

PAULHUS, MICHEL

POMPIER

Entrée : 1974-03-21
Retraite : 2006-03-01
Naissance : 1947-02-05
Décès : 2024-02-17
Caserne : 28

PÉRIARD, MAURICE

DIRECTEUR ADJOINT

Entrée : 1960-03-21
Retraite : 1990-03-21
Naissance : 1935-08-27
Décès : 2023-12-03
Caserne : QG

PERRAULT, NOËL

POMPIER

Entrée : 1957-07-02
Retraite : 1987-06-04
Naissance : 1934-12-25
Décès : 2023-08-24
Caserne : 40

PRÉFONTAINE, FRANÇOIS

POMPIER

Entrée : 1989-12-04
Retraite : 2019-12-06
Naissance : 1964-08-17
Décès : 2023-11-28
Caserne : 59/52/4/33

RACINE, ANDRÉ

LIEUTENANT

Entrée : 1962-02-05
Retraite : 1991-01-30
Naissance : 1941-08-16
Décès : 2023-12-21
Caserne : 39

RENAUD, CHARLES

POMPIER

Entrée : 1962-04-19
Retraite : 1992-04-16
Naissance : 1939-07-15
Décès : 2023-03-03
Caserne : 42

ROUSSEL, RICHARD

CAPITAINE

Entrée : 1987-03-26
Retraite : 2018-08-06
Naissance : 1960-09-06
Décès : 2022-11-05
Caserne : DRM/78/52/76/47/51/26

ROY, CLAUDE

POMPIER

Naissance : 1935-10-15
Décès : 2024-03-25

ROY, JÉROME

POMPIER

Entrée : 1956-01-16
Retraite : 1986-01-18
Naissance : 1931-07-09
Décès : 2023-01-24
Caserne : DRM

SAUVÉ, DONAT

CAPITAINE

Entrée : 1950-05-11
Retraite : 1981-02-09
Naissance : 1925-08-16
Décès : 2023-11-02
Caserne : 13

SÉNÉCAL, PIERRE

CHEF DIVISION

Entrée : 1972-11-14
Retraite : 2002-06-18
Naissance : 1951-05-05
Décès : 2024-03-13
Caserne : 9/45

ST-DENIS, RODOLPHE

LIEUTENANT

Entrée : 1962-09-04
Retraite : 1987-09-30
Naissance : 1939-07-13
Décès : 2022-11-30
Caserne : 25

THÉBERGE, YVES

CAPITAINE

Entrée : 1988-07-19
Retraite : 2018-07-24
Naissance : 1965-06-19
Décès : 2023-03-22
Caserne : 77/3/74/67/76

TOURANGEAU, CLAUDE

POMPIER

Entrée : 1956-08-20
Retraite : 1987-01-24
Naissance : 1935-11-02
Décès : 2024-03-17
Caserne : 43

TRUDEL, GILLES

POMPIER

Entrée : 1994-12-08
Retraite : 2020-05-11
Naissance : 1963-08-09
Décès : 2022-12-06
Caserne : DST/38/DRM/8/75

VIGEANT, RÉAL

POMPIER

Entrée : 1962-04-19
Retraite : 1992-01-20
Naissance : 1936-11-24
Décès : 2024-01-24
Caserne : 42

WEBSTER, KENNETH

POMPIER

Naissance : 1933-09-29
Décès : 2023-04-09



Protégez
vos précieux

BIENS!!

Ne laissez pas
les **LIMITATIONS**
compromettre
la sécurité de
vos biens!

EN CAS DE VOL, DE PERTE OU DE "DISPARITION INEXPLIQUÉE",
des limites de couverture sont prévues pour les articles suivants :

- bicyclettes • bijoux • articles en or et en argent • montres
- jeux vidéo • œuvres d'art • supports audio et vidéo •
- vêtements et articles de fourrure • collections •
- pierres précieuses • articles philatéliques • etc.

POUR TOUT TYPE DE SINISTRE, votre contrat d'assurance
habitation peut contenir des limitations pour :

- vins et spiritueux • logiciels • billets de banque •
- monnaie • tondeuses à jardin et ses accessoires • etc.

RENFORCEZ
votre protection

avec une **ASSURANCE SPÉCIFIQUE**

ou un **AVENANT SUR MESURE**

BURROWES

COURTIERS D'ASSURANCES

1 888 522-2661 • www.burrowes.ca

PRÊT POUR

l'été?

Soyez sur
la coche sur
toute la ligne
ou presque...



BURROWES
COURTIERS D'ASSURANCES

- Bien manger
- M'entraîner
- M'assurer avec Burrowes

Profitez de
votre **rabais**
exclusif de
GROUPE

1 888 522-2661

www.burrowes.ca